

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2552

9 novembre 2007

### SOMMAIRE

|                                            |        |                                              |               |
|--------------------------------------------|--------|----------------------------------------------|---------------|
| Actarus Luxembourg Holding S.A. ....       | 122477 | Lux Schum S.A. ....                          | 122473        |
| AFI Finance International Holding S.A. .   | 122474 | Nilkarnak S.A. ....                          | 122452        |
| Arium SA .....                             | 122473 | <b>PARTICLE SEPARATION TECHNOLO-</b>         |               |
| Asset Paris II (Luxembourg) S.à r.l. ....  | 122466 | <b>GY - Luxembourg S.A. ....</b>             | <b>122495</b> |
| Association Familiale d'Investisseurs Res- |        | <b>PIN Group AG .....</b>                    | <b>122450</b> |
| ponsables - AFIR Holding & Management      |        | Private Equity Selection International (PE-  |               |
| Company - .....                            | 122452 | SI) 2 S.A. ....                              | 122458        |
| Augesons Finance S.A. ....                 | 122454 | Procura Holding .....                        | 122453        |
| Avripark S.à r.l. ....                     | 122478 | Red Carnations Hotels (Europe) S.A. ...      | 122452        |
| Beteiligungs und Finanzierungsgesellschaft |        | Salamina Holding S.A. ....                   | 122458        |
| .....                                      | 122496 | <b>SEDEG Société Européenne de Distribu-</b> |               |
| CaCh .....                                 | 122473 | <b>tion en gros et en détail S.A. ....</b>   | <b>122451</b> |
| Coastal Investments Holding SA .....       | 122453 | Serbia BroadBand S.à.r.l. ....               | 122490        |
| Diamond Ré .....                           | 122453 | SF Motta S.A. ....                           | 122496        |
| Etoile Promotions "B" S. à r.l. ....       | 122459 | Société pour l'Aménagement de la Place       |               |
| Farvest S.à r.l. ....                      | 122465 | de l'Etoile à Luxembourg .....               | 122458        |
| F.B.C. ....                                | 122473 | Stardon Investments (Moorside) S.à r.l.      |               |
| Fin-Contrôle S.A. ....                     | 122454 | .....                                        | 122450        |
| Fin & Ind S.A. ....                        | 122494 | T.I.L. Trans Ideal Lux S.à r.l. ....         | 122466        |
| Hungesa S.A. ....                          | 122491 | Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à       |               |
| Iceland Global Water S.A. ....             | 122495 | r.l. ....                                    | 122459        |
| I.T. Venture Capital Holding S.A. ....     | 122486 | Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l.   |               |
| Kirpal S.A. ....                           | 122479 | .....                                        | 122489        |
| Komaco International Holding S.A. ....     | 122477 | Triple S S.à r.l. ....                       | 122486        |
| Le Ramoneur S.à r.l. ....                  | 122478 | TS Nautilus Holdings S.à r.l. ....           | 122486        |
| Loma-Lux S.à.r.l. ....                     | 122451 | TS Nautilus (Liebknechtstrasse) S.à.r.l. .   | 122494        |
| Loma-Lux S.à.r.l. ....                     | 122451 | Valdition Investissements S.A. ....          | 122493        |
| Lukas LuxCo 2 S.à r.l. ....                | 122486 |                                              |               |

**PIN Group AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.  
R.C.S. Luxembourg B 111.151.

*Auszug der ausserordentlichen Generalversammlung vom 10. September 2007*

1. Die Herren Marc Zeimetz, Dr. Stephan Holthoff-Pförtner und Rodolphe Schoettel haben ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit Wirkung zum 10. September 2007 niedergelegt.

2. Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft wurde 8 auf 11 erhöht.

3. Die Herren:

- Christian Nienhaus, geboren am 5. Februar 1960 in Hamm (Deutschland), geschäftsansässig in D-20350 Hamburg, Axel Springer Platz 1,

- Steffen Naumann, geboren am 24. Oktober 1966 in Erlangen (Deutschland), geschäftsansässig in D-10888 Berlin, Axel-Springer-Strasse 65,

- Dr. Julian Deutz, geboren am 3. April 1968 in Harderberg (Deutschland), geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 15, rue Léon Laval,

- Josef Ting, geboren am 20. August 1954 in Trier (Deutschland), geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 15, rue Léon Laval,

- Clemens Bauer, geboren am 2. Juni 1946 in Dillingen an der Donau (Deutschland), geschäftsansässig in D-40196 Düsseldorf, Zülpicher Strasse 10,

- Herbert Flecken, geboren am 18. Oktober 1950 in Hannover (Deutschland), geschäftsansässig in D-30559 Hannover, August-Madsack-Strasse 1,

wurden mit Wirkung zum 10. September 2007 zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestellt. Die Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung in 2011.

4. Die Herren Karsten Böhrs, geboren am 15. September 1963, geschäftsansässig in D-10888 Berlin, Axel-Springer-Strasse 65, und Dr. Julian Deutz, geboren am 3. April 1968 in Harderberg (Deutschland), geschäftsansässig in L-3372 Leudelingen, 15 rue Léon Laval, wurden mit der täglichen Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung beauftragt. Die Herren Karsten Böhrs und Dr. Julian Deutz vertreten die Gesellschaft durch gemeinsame Unterschrift.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Memorial) und im Handelsregister.

Leudelingen, den 20. September 2007.

*Für den Verwaltungsrat*

Unterschrift

Référence de publication: 2007120864/1040/37.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00303. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

**Stardon Investments (Moorside) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.173.

Par résolution signée en date du 5 septembre 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jeffrey Dishner, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 19 septembre 2007.

- Nomination de Monsieur Desmond Taljaard, avec adresse au 41, Dover Street, W1S 4NS Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet au 19 septembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Référence de publication: 2007120023/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

**Loma-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 79.551.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 30 juin 2003, que LOMA S.A., a transféré 120 (cent vingt) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à TAFTA S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 122, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, enregistrée dans le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B32.880.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

|                                               |          |
|-----------------------------------------------|----------|
| TAFTA S.A., (cent vingt) parts sociales ..... | 120      |
| GELUCO S.A., (cinq) parts sociales .....      | <u>5</u> |
| Total: (cent vingt-cinq) parts sociales ..... | 125      |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOMA-LUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007120681/8186/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03792. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

**Loma-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 79.551.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 1<sup>er</sup> mars 2006, que GELUCO S.A., a transféré 5 (cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Monsieur Philippe Carré, né le 14 mai 1959 à Tourcoing (France), avec adresse professionnelle à 10, rue Victor Hugo, F-84100 Orange.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

|                                                      |          |
|------------------------------------------------------|----------|
| TAFTA S.A., (cent vingt) parts sociales .....        | 120      |
| Monsieur Philippe Carré, (cinq) parts sociales ..... | <u>5</u> |
| Total: (cent vingt-cinq) parts sociales .....        | 125      |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOMA-LUX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007120680/8186/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03789. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

**SEDEG Société Européenne de Distribution en gros et en détail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6434 Echternach, 22, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 106.835.

Par lettre recommandée à la poste ainsi que par courrier simple, les deux adressés en date du 8 mars 2007 au siège officiel de la société SEDEG S.A., Monsieur Alphone Weber, demeurant à 9, Neie Wée, L-6833 Biver, a démissionné avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes.

Biver, le 9 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007121123/6261/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, réf. LSO-CC03309. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

**Red Carnations Hotels (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 83.501.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007120881/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00924. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

---

**Nilkarnak S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 108.105.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007120885/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

---

**Association Familiale d'Investisseurs Responsables - AFIR Holding & Management Company -, Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 78.766.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 1, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de l'administrateur est modifiée comme suit:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007120887/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

---

**Procura Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 19.578.

—  
*Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007120880/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

---

**Diamond Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 28.561.

—  
*Extraits du Procès verbal de l'assemblée générale du 27 septembre 2007*

- L'Assemblée prend acte de la démission de SIACI, représentée par Robert Leblanc, de son mandat d'administrateur avec effet au 22 janvier 2007.

- L'assemblée ratifie la cooptation de la société RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. en abrégé 2RS ayant son siège social au 7, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg représentée par Gérard Dardenne, et de Mr Kurt Nauer demeurant professionnellement 35, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de septembre 2011.

- L'Assemblée reconduit le mandat du Réviseur d'entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de septembre 2008.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007120689/5649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

---

**Coastal Investments Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 98.567.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007121852/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02142. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**Augesons Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 65.024.

Constituée en date du 16 juin 1998 et modifiée en date du 19 juin 1998 par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, actes publiés au Mémorial C no 657 du 16 septembre 1998, modifiée par acte sous seing privé en date du 17 mars 1999 dont des extraits ont été publiés au Mémorial C no 458 du 16 juin 1999, modifié par-devant le même notaire en date du 20 juillet 1999, acte publié au Mémorial C no 788 du 22 octobre 1999, modifiée en date du 5 décembre 2006 par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, acte publié au Mémorial C no 172 du 13 février 2007.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AUGESONS FINANCE S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007121799/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03757. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070139725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 42.230.

L'an deux mille sept, le trente-et-un août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIN-CONTROLE S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, constituée suivant acte notarié en date du 4 décembre 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, du 1<sup>er</sup> mars 1993, numéro 95, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

L'assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Alexandre Levy, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégory Guissard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Acceptation de la démission de Messieurs Alain Renard et Pascal De Graeve en qualité d'administrateurs de la Société. Nomination de Messieurs Thierry Hermans et Serge Lefort en tant que nouveaux administrateurs ainsi que la fixation de la durée des mandats;

2. Refonte des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration des actionnaires représentés, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte les démissions de Messieurs Alain Renard et Pascal De Graeve. Décharge spéciale leur est donnée pour la durée d'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

Les personnes suivantes sont nommées, avec effet au présent acte, comme administrateurs, en remplacement des deux administrateurs démissionnaires:

a) Monsieur Thierry Hermans, employé privé, né à Gand (Belgique), le 11 août 1970, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

b) Monsieur Serge Lefort, employé privé, né à Messancy (Belgique), le 23 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de la société qui se tiendra en 2009.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège social, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de FIN-CONTROLE S.A. (ci-après la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société peut avoir un associé unique (ci-après l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet la prestation de conseils de nature économique et fiscale aux particuliers et aux entreprises. Elle pourra céder son assistance la plus vaste aux tiers lors de telles opérations et représenter les tiers devant les autorités économiques et fiscales pour assurer la bonne fin de toutes opérations économiques et financières.

La Société pourra également accepter des missions relatives à la gestion de sociétés, ainsi que des missions de commissaire et en général prester tous services administratifs à toutes sociétés ou entreprises de quelque nature que ce soit.

Elle pourra faire des opérations mobilières pour compte propre ou pour compte de tiers et généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui favorisent son développement.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

### **Chapitre II. Capital, Actions**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste.

### **Chapitre III. Actionnaires**

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs

exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mars, à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Chapitre IV. Conseil d'administration, Commissaire**

**Art. 9. Administration de la Société.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Toutefois, en cas d'Associé Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise.



Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire. Un seul mandat par administrateur est acceptable.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plus d'un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

En cas d'urgence dûment motivée, tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature de l'Administrateur Unique ou (ii) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, dont la signature nécessaire de l'administrateur-délégué s'il a été nommé le cas échéant ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 14. Commissaire(s).** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le ou les commissaire(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

## Chapitre V. Exercice social, Affectation

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16. Affectation des Bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 17. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

### Chapitre VII. Dispositions générales

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

**Art. 19. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Levy, G. Guissard, B. Bartolovic, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25284. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007121692/7241/219.

(070139994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

#### **Salamina Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.905.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 1994, acte publié au Mémorial C no 395 du 13 octobre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 octobre 1994, acte publié au Mémorial C no 42 du 26 janvier 1995, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 1996, acte publié au Mémorial C no 664 du 23 décembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SALAMINA HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007121802/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03759. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

#### **Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 octobre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007121941/206/13.

(070139627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

#### **Société pour l'Aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.017.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel  
Notaire

Référence de publication: 2007121942/203/11.

(070140317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Etoile Promotions "B" S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.274.

—

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel  
Notaire

Référence de publication: 2007121943/203/11.

(070140320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.374.

—

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of September  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

TISHMAN SPEYER HOLDINGS (TSEC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 130.391,

here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 27, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name TISHMAN SPEYER KARLSHOEFER HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The managers of the Company shall ensure at all times that (i) there will be no more than thirty (30) shareholders in the Company, (ii) none of the shareholders in the Company will be a natural person, and (iii) following any transfer of shares, clauses of the points (i) and (ii) of this paragraph will remain satisfied. For the avoidance of doubt this paragraph operates only to give the Company the opportunity to qualify as a special foreign fund for German tax purposes and each shareholder understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or delict (and will not seek to pursue any such action) against either the assets of the Company, the managers or the Company in the event that this paragraph is breached or amended.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

**Art. 14.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

**Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, TISHMAN SPEYER HOLDINGS (TSEC) S.à r.l., prenamed, declared to subscribe the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

122462

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

*Category A Managers:*

- Mr Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, born on the 9th of March 1965 in New York (United States of America), residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;
- Ms Geraldine Copeland-Wright, Managing Director, European Counsel, born on March 25, 1971, in Leeds (United Kingdom), with professional address at St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom;
- Mr Jerry I Speyer, Chairman and Chief Executive Officer, born on the 23rd of June 1940 in Wisconsin (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mrs Katherine Farley, Senior Managing Director, born on the 12th of October 1949 in New York (United States of America), residing at 176, East 72nd Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mr Robert J Speyer, President, born on the 11th of October 1969 in New York (United States of America), residing at 265, East 66th Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Ms Lily Daniel, Associate, born on 27 August 1978 in North Carolina, United States residing at 73 Crown Lodge, 12 Elystan Street, London SW3 3PR, United Kingdom;
- Mr James Arthur Rosenthal, Senior Managing Director & Chief Financial Officer, born on the 12th of May 1953 in New York (United States of America), residing at &148, 5th Avenue, New York, NY 10128, United States of America.

*Category B Manager:*

- Mr Marcel Stephany, Company Director, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the registered seat of the Company at Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept Septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER HOLDINGS (TSEC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, enregistrée au près du Registre du Commerce et des Sociétés, section B, numéro 130.391,

ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 septembre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination TISHMAN SPEYER KARLSHOEFE HOLDINGS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Les gérants de la Société s'assureront qu'à tout moment (i) il n'y aura pas plus de trente (30) associés présent dans le capital de la Société, (ii) qu'aucun des associés de la Société ne sera une personne physique, et (iii) que suite à tout transfert de parts sociales les dispositions (i) et (ii) seront respectées. L'objet du présent est de permettre à la Société d'être qualifiée de «fond spécial étranger» au regard des autorités fiscales allemandes. En cas de non respect ou de modifications des dispositions du paragraphe précédent, aucune action en responsabilité civile ou délictuelle contre la Société ou les gérants de la Société ne pourra être engagée par les associés de la Société.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 14.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition,

de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.



*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, TISHMAN SPEYER HOLDINGS (TSEC) S.à r.l., désigné ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

*Gérants de Catégorie A:*

- M. Paul Anthony Galiano, Administrateur-délégué, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Geraldine Copeland-Wright, Administrateur-délégué Conseil Européen, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à St Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume-Uni;
- M. Jerry I. Speyer, Président Directeur Général, né le 23 juin 1940 à Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Katherine Farley, Administrateur délégué, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72nd Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Robert J. Speyer, Président, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 56 Crosby Street Apt 4B, New York, NY 1012 -4435, Etats-Unis d'Amérique;
- Ms Lily Daniel, Administrateur, née le 27 août 1978 en Caroline du Nord (Etats Unis) demeurant au 73 Crown Lodge, 12 Elystan Street, Londres SW3 3PR, Royaume Uni;
- M. James Arthur Rosenthal, Administrateur délégué, né le 12 mai 1953 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 1148, 5è Avenue, New York, NY 10128, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérant de Catégorie B:*

- M. Marcel Stephany, Administrateur de Sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, Relation: LAC/2007/28908. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007122963/211/356.

(070140903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

**Farvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 50, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 76.419.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122258/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04317. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**T.I.L. Trans Ideal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3277 Bettembourg, 1, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 107.522.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122259/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04319. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Asset Paris II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.382.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, a joint stock company («Aktiengesellschaft») organized and existing under the laws of Austria with its registered office at Floridsdorfer Hauptstrasse 1, A-1210 Vienna, Austria, and registered in the companies register maintained by the commercial court of Vienna («Firmenbuch des Handelsgerichtes Wien») under number FN 78485N,

here represented by Mr. Eric Biren, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal granted in Vienna on September 24, 2007;

2. UBM REALITÄTENENTWICKLUNG AG, a joint stock company («Aktiengesellschaft») organized and existing under the laws of Austria with its registered office at Absberggasse 47, A-1103 Vienna, Austria, and registered in the companies register maintained by the commercial court of Vienna («Firmenbuch des Handelsgerichtes Wien») under number FN 100059,

here represented by Mr Eric Biren, previously named, by virtue of a proxy under private seal granted in Vienna on September 24, 2007.

Which proxies, after having been signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, duly represented, have requested the notary to draw up the following articles of association of a «société à responsabilité limitée», which they declared to form:

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The corporate object of the company is to carry out all operations pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The company may among others use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting, option or otherwise, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop such securities and patents, grant to other companies any support, loans, advances or guarantees. The company may take all necessary measures to protect its rights and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The company may also carry out any commercial, financial and industrial operation, as well as all transfers of real estate or movable properties which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The company's denomination is ASSET PARIS II (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by decision of the management.

**Art. 6.** The share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** The share capital may at any time be amended under the conditions provided for in article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Shares are freely transferable between shareholders. They may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital have agreed thereto in a general meeting.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders will not bring the company to an end.

**Art. 11.** The company is managed by a board of managers composed of maximum four (4) managers, not necessarily shareholders.

There shall be two (2) classes of managers: the Class A Managers and the Class B Managers.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the general meeting of the shareholders. The general meeting of shareholders electing the managers shall appoint each such manager to one (1) of the two (2) classes. The number of managers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Meetings of the board of managers are quorate if (i) a majority of the board members are present or represented at the meeting and (ii) at least one (1) manager of each class is present or represented at the meeting.

Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if (i) a simple majority of the managers present or represented vote in favour of the resolution and (ii) at least one (1) manager of each class votes in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board of managers. The chairman of the board of managers has no casting vote. If the chairman is not present at any meeting of the board of managers, the managers present may appoint amongst themselves a manager who will act as the chairman for the purposes of the meeting.

The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will mention the agenda of the meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the company unless otherwise indicated in the notice of the meeting.

No notice shall be required (i) if all the managers are present or represented at the meeting, or (ii) if all the managers not attending confirm in writing their agreement for the board of managers' meeting to be held validly despite the notice period having been waived, or (iii) in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers, or (iv) if the interests of the company would in the opinion of a manager be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such meeting of the board of managers were not dealt with as a matter of urgency.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers. The date of such a written decision will be the date of the last signature.

**Art. 12.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate towards the company.

**Art. 13.** In the general meetings of shareholders, each shareholder has one (1) vote per share held in the share capital of the company.

Each shareholder may validly be represented at any general meeting of shareholders by a special proxy holder.

**Art. 14.** The following matters require approval at a general meeting of shareholders (non exhaustive list):

- decision to acquire or sale holdings;
- decision to give the shares of the company as security except in case said security is given by all the shareholders on the same conditions.

**Art. 15.** No decision of the general meeting of shareholders shall be validly adopted unless it has been adopted by shareholders representing more than half of the share capital. If that figure is not reached at the first meeting the shareholders shall be convened a second time, with a notification sent to each shareholder at least two weeks before the meeting, with an agenda limited to the items on the agenda of the first meeting, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, any changes to the articles or the liquidation of the company shall be resolved upon by a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital.

The board of managers has to convene a general meeting of shareholders if any shareholder requires it in writing with an indication of the suggested agenda, within one week of the request. The convening notice will be sent by registered mail to each shareholder, at least two weeks before the meeting and will mention the suggested agenda.

**Art. 16.** The supervision of the operations of the company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the general meeting of shareholders.

**Art. 17.** The financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 18.** Each year, on the last day of the financial year, the books are closed, the management draws up an inventory of the company's assets and liabilities, and prepares the balance sheet as well as the profit and loss account, in accordance with the law.

**Art. 19.** Every shareholder may obtain communication at the registered office of the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 20.** The revenues of the company, as stated in the annual inventory, after deduction of the overhead expenses, amortizations and charges, constitute the net profit.

The net profit is at the free disposal of the shareholders, after allocation to the legal reserve according to article 197 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The general meeting of shareholders may however resolve, at any moment in time during the financial year, to proceed to the payment of an interim dividend to the shareholders.

**Art. 21.** At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, not necessarily shareholders, appointed by the shareholders who will determine their powers and their remuneration.

**Art. 22.** The shareholders refer to the applicable laws, and in particular to the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, on all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Transitional provision*

The first financial year begins today and ends on December 31, 2007.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

|                                                                                | Shares |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------|
| - WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, two hundred and fifty shares . . . . . | 250    |
| - UBM REALITÄTENENTWICKLUNG AG, two hundred and fifty . . . . .                | 250    |
| Total: five hundred shares . . . . .                                           | 500    |

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand five hundred Euro.

#### *Extraordinary General Meeting*

And immediately after the incorporation of the company, the above named shareholders, representing the entirety of the corporate capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to the holding of an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions each time unanimously:

1) The number of managers is fixed at four (4), of which two (2) shall be Class A Managers and two (2) shall be Class B Managers.

2) Are appointed as Class A Managers for an unlimited period of time:

- Mr Martin Löcker, employee, born in Leoben, on March 13, 1976, professionally residing in Absberggasse 47, A-1103 Vienna, Austria;

- Mrs Tanje Ladner, employee, born in Mistelbach, on June 24, 1979, professionally residing in Floridsdorfer Hauptstraße 1, A-1210 Vienna, Austria.

3) Are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:

- Mr Vincent Goy, company director, born in Dudelange on June 16, 1955, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Mr Raphaël Poncelet, employee, born in Libramont (Belgium) on December 23, 1976, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

4) The registered office of the company is set at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, société anonyme («Aktiengesellschaft») de droit autrichien dont le siège social est sis Floridsdorfer Hauptstrasse 1, A-1210 Vienne, Autriche, et enregistrée au registre des sociétés du tribunal de commerce de Vienne («Firmenbuch des Handelsgerichtes Wien») sous le numéro FN 78485N,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, directeur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vienne le 24 septembre 2007;

2. UBM REALITÄTENENTWICKLUNG AG, société anonyme («Aktiengesellschaft») de droit autrichien dont le siège social est sis Absberggasse 47, A-1103 Vienne, Autriche, et enregistrée au registre des sociétés du tribunal de commerce de Vienne («Firmenbuch des Handelsgerichtes Wien») sous le numéro FN 100059,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vienne le 24 septembre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la disposition d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser ou les mettre en valeur par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et elle pourra faire toutes opérations se rapportant à son objet ou pouvant le favoriser.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de ASSET PARIS II (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu dans la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, directement proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** La société est gérée par un conseil de gérance, composé de quatre (4) gérants, associés ou non, au maximum. Il y aura (2) deux classes de gérants: les gérants de classe A et les gérants de classe B.

Le conseil de gérance a, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés qui procède à l'élection des gérants devra nommer chaque gérant à l'une (1) des deux (2) classes. Le nombre de gérants et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum à tout moment.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont valablement tenues si (i) une majorité des membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion, et (ii) au moins un (1) gérant de chaque classe est présent ou représenté à la réunion.

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées si (i) une majorité simple des gérants présents ou représentés votent en faveur de la résolution, et (ii) au moins un (1) gérant de chaque classe vote en faveur de la résolution. Chaque gérant a droit à une (1) voix, à moins qu'il n'agisse aussi en qualité de mandataire, auquel cas il aura une voix supplémentaire par procuration.

Les gérants peuvent élire parmi eux une personne qui agira en qualité de président du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance n'a pas de voix prépondérante. En l'absence du président à une réunion du conseil de gérance, les gérants présents peuvent élire parmi eux un gérant qui agira en qualité de président de la réunion.

Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le président ou tout gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, avec une convocation donnée au moins un (1) jour ouvrable avant la réunion. La convocation, qui peut être envoyée par courrier, lettre simple ou recommandée, courrier électronique ou fax, mentionnera l'ordre du jour de

la réunion. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Aucune convocation n'est requise (i) si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ou (ii) si tous les gérants absents confirment par écrit leur accord pour que la réunion du conseil de gérance soit tenue valablement sans convocation, ou (iii) en cas de résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance, ou (iv) si un gérant est d'avis que les intérêts de la société seraient sérieusement affectés dans l'hypothèse où l'ordre du jour de la réunion n'était pas traité en urgence.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant aux personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent aussi valide et valable que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut résulter d'un seul document ou de plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance. La date d'une telle décision écrite sera la date de la dernière signature.

**Art. 12.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat vis-à-vis de la société.

**Art. 13.** Chaque part sociale détenue dans le capital social de la société donne droit à une voix aux assemblées générales des associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions suivantes requièrent l'approbation de l'assemblée générale des associés:

- décision d'acquiescer et de vendre des participations;
- décision de donner en garantie les parts sociales de la société, exceptée dans les cas où cette garantie sera donnée par l'ensemble des associés dans des conditions identiques.

**Art. 15.** Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion, une deuxième assemblée générale des associés sera convoquée, avec notification donnée aux associés au moins deux semaines avant la tenue de l'assemblée, dont l'ordre du jour sera limité aux points à l'ordre du jour de la première assemblée et qui prendra les décisions à la majorité simple des votes émis, quelle que soit la portion du capital social représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Le conseil de gérance est tenu de convoquer une assemblée générale des associés sur demande écrite de tout associé mentionnant l'ordre de jour proposé par celui-ci, endéans une semaine à partir de la demande. La convocation se fera par lettre recommandée adressée à chaque associé au moins deux semaines avant la tenue de l'assemblée et mentionnant l'ordre du jour proposé.

**Art. 16.** La surveillance de la société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non. Elle devra l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s), s'il y en a, seront nommés, pour une durée ne pouvant excéder six ans, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, et établit le bilan ainsi que le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre, au siège social de la société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 20.** Les produits de la société, tels que constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Le bénéfice net est à la libre disposition des associés, après dotation à la réserve légale conformément à l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'assemblée générale des associés peut toutefois décider de verser, à tout moment de l'année sociale, de procéder au paiement d'un dividende intérimaire aux associés.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur, et notamment à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparantes déclarent souscrire au capital comme suit:

|                                                                                      | Parts<br>sociales |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| - WARIMPEX FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, deux cent cinquante parts sociales . . . . . | 250               |
| - UBM REALITÄTENENTWICKLUNG AG, deux cent cinquante parts sociales . . . . .         | 250               |
| Total: cinq cents parts sociales . . . . .                                           | 500               |

Les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société les associés prémentionnés, représentant l'intégralité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent valablement convoqués et ont adopté les résolutions suivantes, chacune à l'unanimité des voix:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4), dont deux (2) seront gérants de classe A et deux (2) seront gérants de classe B.

2) Sont nommés gérants de classe A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Martin Löcker, employé privé, né à Leoben, le 13 mars 1976, résidant professionnellement à Absberggasse 47, A-1103 Vienne, Autriche;

- Madame Tanja Ladner, employée privée, née à Mistelbach, le 24 juin 1979, résidant professionnellement à Floridsdorfer Hauptstraße 1, A-1210 Vienne, Autriche.

3) Sont nommés gérants de classe B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, né à Dudelange le 16 juin 1955, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Raphaël Poncelet, employé privé, né à Libramont (Belgique) le 23 décembre 1976, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

4) Le siège social de la société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12230. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Belvaux, le 11 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007122960/239/364.

(070141012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

---

**Lux Schum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 111, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 89.699.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wormeldange, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122271/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02661. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**CaCh, Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 56.170.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Howald, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122256/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04316. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**Arium SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.305.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

ARIUM SA

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007122254/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01570. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**F.B.C., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 56.178.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Howald, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122255/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04314. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**AFI Finance International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 38.582.

In the year two thousand and six, on the tenth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of AFI FINANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 38.582, incorporated pursuant to a notarial deed before M<sup>e</sup> Aloyse Biel on November-12, 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 171 on April 29, 1992.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The president appoints as secretary and the meeting elects as ballot-judge Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The president requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented as well as the number of shares held are documented on the attendance list. This attendance list and the proxy forms, after having been signed *in varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II.- It appears from the attendance list that 100 (one hundred) shares, representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, which can therefore validly deliberate and resolve both according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and of the Republic of the Marshall Islands on all the items of the agenda. The shareholders waive any prior invitation to the present assembly and state that they have a perfect knowledge of the agenda for this meeting.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Resignation of the present Directors and of the Statutory Auditor.
2. Transfer of the registered office of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands, at the following registered address: Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960.
3. Confirmation of the continuation of the company and the company's records.
4. Powers to be granted to Mr Yves Baert residing in Monaco and/ or Mr Jean Pierre Van Keymeulen, residing in Eischen, acting together or separately, in order to accomplish all the formalities with respect to the registration in the Republic of the Marshall Islands.
5. Powers to be granted to Mr Edward Patteet, tax counsel, residing in Luxembourg and /or Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, acting together or separately, in order to strike off the company from the Register based on the evidence of its inscription in the Register of the Republic of the Marshall Islands.
6. Convocation of a new general assembly to be held under the laws of the Republic of the Marshall Islands.

The shareholders furthermore explain that this meeting is being held as a direct consequence of a decision of the Commission of the European Union, rendered on July 19, 2006, published in the Mémorial A 131 on July 31, 2006 and more specifically the impossibility for the shareholders of our company to transfer their shares to third parties as well as a marked deterioration of the tax treatment of the Company in Luxembourg.

The general meeting of shareholders, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to accept the resignation of the directors and of the statutory auditor presently in office:

*Directors:*

- 1.- A.T.T.C. DIRECTORS S. à R.L., a société à responsabilité limitée with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
- 2.- A.T.T.C. MANAGEMENT S. à R.L., a société à responsabilité limitée with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;
- 3.- A.T.T.C. SERVICES S. à R.L., a société à responsabilité limitée with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

*Statutory auditor:*

A.T.T.C. CONTROL S.A., a société anonyme, with registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders decides to transfer the registered office of the company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of the Marshall Islands.

The assembly declares furthermore to adapt the nationality of the company as a consequence of the transfer of its registered office and to carry on its existence under the nationality of the Republic of the Marshall Islands without generating a new legal entity, nor dissolution nor liquidation of the Company in Luxembourg, and this under the condition precedent of the registration of the Company to the Register of Companies of the Republic of the Marshall Islands.

The general meeting puts to record that this resolution was taken in conformity with article 67-1 of the Luxembourg law on commercial companies.

The general meeting resolves that the address of the registered office of the Company in the Republic of the Marshall Islands, shall be fixed at Trust Company Complex Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960.

*Third resolution*

The present assembly confirms that the Company will continue in the Republic of the Marshall Islands all its present activities, its legal books and its asset, liabilities, without limitation.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to grant any and all powers to Mr Yves Baert, residing in Monaco and/or Jean Pierre Van Keymeulen, residing in Eschen, to accomplish together or individually all the administrative formalities required in order to obtain registration of the Company in the Republic of the Marshall Islands, to sign any and all pertaining deeds and documents and in general to take all steps, requisitions, make all declarations and delegations as may be required in this respect.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to grant to Mr Edward Patteet, tax counsel residing in Luxembourg and / or Mr Hubert Janssen, prenamed, acting together or separately, any and all powers required in order to strike off the company from the Register of Companies of the Grand Duchy of Luxembourg, based on the evidence of its inscription in the Register of the Republic of the Marshall Islands.

*Sixth resolution*

The meeting agrees to reconvene in a new extraordinary general meeting of shareholders on November 20<sup>th</sup> 2006 at 8.00 hours with the following agenda:

1. Review and possible amendment of the articles- of association in conformity with the laws of the Republic of the Marshall Islands.

2. Appointment of new Directors

3. Miscellaneous

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English prevails.

The document having been read to the appearing parties, said parties signed together with Us, the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AFI FINANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 38.582, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 1991, par-devant M<sup>e</sup> Aloyse Biel, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 171 du 29 avril 1992.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement, tant

conformément à la législation du Grand Duché de Luxembourg qu'à celle de la République des Iles Marshall, sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires renoncent aux convocations préalables et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction.
- 2.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers la République des Iles Marshall, à l'adresse suivante: Trust Company Complex, Ajeltake road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960.
- 3.- Confirmation de la continuation des activités de la société et des livres légaux.
- 4.- Pouvoirs à accorder à Mr Yves Baert résidant à Monaco et/ou M. Jean Pierre Vankeymeulen, résidant à Eischen, à l'effet d'accomplir ensemble ou séparément toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Iles Marshall.
- 5.- Attribution de tous pouvoirs à Monsieur Edward Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et/ou Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Iles Marshall.
- 6.- Convocation d'une nouvelle assemblée.

Les actionnaires exposent que la présente assemblée est une conséquence directe de la décision de la Commission Européenne, rendue le 19 juillet 2006, et publiée au Mémorial A131 du 31 juillet 2006, et plus spécifiquement l'impossibilité pour les actionnaires de céder leurs actions à des tiers ainsi que la détérioration sérieuse de la fiscalité applicable à la Société à Luxembourg.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter, avec décharge entière et définitive, la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction:

*Administrateurs:*

- 1.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. DIRECTORS S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
- 2.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. MANAGEMENT S. à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;
- 3.- la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. SERVICES S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

*Commissaire:*

la société anonyme A.T.T.C. CONTROL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg à la République des Iles Marshall.

L'assemblée décide ensuite, en conséquence directe de ce transfert de siège de faire adapter la nationalité de la société et de poursuivre ses activités sous la nationalité de la République des Iles Marshall, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège ne donne lieu à la constitution d'une personne juridique nouvelle, ni à la liquidation ou dissolution de la personne juridique existante, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société aux Iles Marshall.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social aux Iles Marshall, sera fixée à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Marshall Islands MH96960.

*Troisième résolution*

L'assemblée confirme que la société continuera intégralement aux Iles Marshall ses activités, ses livres légaux ainsi que son actif et passif sans exception.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Yves Baert, résidant à Monaco et ou Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, résidant à Eischen, à l'effet d'accomplir, ensemble ou individuellement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux Iles Marshall, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg et/ou Monsieur Hubert Janssen, prénommé, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société aux Iles Marshall.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour le 20 novembre 2006 à 8.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

1. Revue et adaptation éventuelle des statuts de la société en conformité avec les lois de la République des Iles Marshall.
2. Nomination de nouveaux administrateurs
3. Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 35, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007123551/211/186.

(070142480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Komaco International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.715.

---

*Extr*

*du 8 octobre 2007*

1. Monsieur Daan Den Boer a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

3. Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

N. Bleumer / H. De Graaf

Référence de publication: 2007123869/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Actarus Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.151.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007122251/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02925. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Le Ramoneur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3616 Kayl, 36, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 114.632.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kayl, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122252/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04308. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Avripark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 130.750.

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois COGEMO S.A., avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section b, sous le numéro 56.196,

ici représentée par madame Stéphanie Birck, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 septembre 2007.

2.- La société civile immobilière de droit français S.C.I. LES COTEAUX, avec siège social à F-69380 Lissieu, 2, allée de la Combe, (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro D 338 152 671,

ici représentée par Madame Stéphanie Birck, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 septembre 2007.

3.- La société civile de droit français A.M.G., avec siège social à F-69570 Dardilly, 23 allée du Vallon, (France), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 440 938 520,

ici représentée par Madame Stéphanie Birck, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 septembre 2007.

Lesdites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée AVRIPARK S.à r.l R.C.S. Luxembourg B n ° 130.750, avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 août 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparantes, sont les seules et uniques associées de la Société et qu'ils décident de modifier l'objet social de la Société et de donner en conséquence dorénavant à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, ainsi que l'activité de promotion immobilière, l'exécution de tous travaux de géométrie, l'aménagement foncier, l'exploitation d'une agence immobilière et le montage d'opérations immobilières nationales et internationales.

La Société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

La Société a en outre pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes opérations commerciales et financières qui s'y rattachent ou qui peuvent en faciliter le développement et l'extension tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société sont évalués à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Birck, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2007, Relation GRE/2007/4352. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007123020/231/52.

(070142437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**Kirpal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.434.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-first of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mrs Nathalie Mager, private employee, born in F-Longwy on May 2nd, 1966, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2) Mr Serge Marion, private employee, born in B-Namur on April 15th, 1976, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Such appearing parties have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company (the Articles) which they form between themselves:

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of KIRPAL S.A.(the Company).

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain an commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at three hundred ten thousand euro (310,000.- EUR) consisting of three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

**Art. 4.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 5.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 6.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of February at 16.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.



The directors shall be appointed by the shareholders at the general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. They will remain in function until their successors have been appointed. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 8.** The board of directors chooses from among its members a chairman, and chooses from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circular means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies (the «Companies Law 1915») and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 10.** The Company shall be bound in all matters towards third parties by the joint signatures of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

**Art. 11.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on September 1st of each year and shall terminate on August 31st of the following year.

**Art. 13.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 14.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first August 2008.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2009.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

| Subscribers | Subscribed<br>capital | Paid-in<br>capital | Number<br>of shares |
|-------------|-----------------------|--------------------|---------------------|
|-------------|-----------------------|--------------------|---------------------|

|                                            | EUR      | EUR      |     |
|--------------------------------------------|----------|----------|-----|
| 1) Mrs Nathalie Mager, prenamed: . . . . . | 15,500.- | 15,500.- | 155 |
| 2) Mr Serge Marion, prenamed: . . . . .    | 15,500.- | 15,500.- | 155 |
| Total: . . . . .                           | 31,000.- | 31,000.- | 310 |

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is as of now available to the Company.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Companies Law 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation is estimated at approximately two thousand five hundred euro (2,500.- EUR)

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

- Mrs Nathalie Mager, private employee, born in F-Longwy on May 2nd, 1966, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;

- Mr Serge Marion, private employee, born in B-Namur on April 15th, 1976, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, chairman;

- Mrs Helena Tonini-Di Vito, private employee, born in B-Messancy on September 8th, 1968, with professional address in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

3. Has been appointed statutory auditor:

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à.r.l., with registered office in L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 96 848.

4. The address of the Company is set at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the annual general meeting of shareholders which will be held in the year 2013.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le vingt-et-un septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2. Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'elle suit les statuts d'une société (les Statuts) qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de KIRPAL S.A. (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de février à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année et se terminera le 31 août de l'année suivante.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 août 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

| Souscripteurs                                  | Capital<br>souscrit<br>EUR | Capital<br>libéré<br>EUR | Nombre<br>d'actions |
|------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------|---------------------|
| 1) Madame Nathalie Mager, prénommée: . . . . . | 15.500,-                   | 15.500,-                 | 155                 |
| 2) Monsieur Serge Marion, prénommé: . . . . .  | 15.500,-                   | 15.500,-                 | 155                 |
| Total: . . . . .                               | 31.000,-                   | 31.000,-                 | 310                 |

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer;
  - Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, président;
  - Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, née à B-Messancy le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S. à r.l., avec siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96 848.
4. L'adresse de la société est fixée au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'an 2013.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussignée qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007. LAC/2007/28716. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007123676/5770/375.

(070141960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

---

**Triple S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8180 Kopstal, 8, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 118.724.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007122244/5549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08953. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**I.T. Venture Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 72.430.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122245/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02008. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**TS Nautilus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.692.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122246/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04622. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

---

**Lukas LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.148.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LUKAS LuxCo 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary, on 6 November 2006, published in the Mémorial C number 2333 of 14 December 2006 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 121.148. The articles of incorporation have not been amended.

The extraordinary general meeting is declared open at 06.05 p.m. with Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1 To amend the last paragraph of article 5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

2 To amend the second as well as the last paragraph of article 24 of the articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholder's capital contribution (including any issue premiums paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

3 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

For the sole purpose of rectifying a previous omission, the extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolved to amend the last paragraph of article 5 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolved to amend the second as well as the last paragraph of article 24 of the articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

«Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows: after repayment of each shareholder's capital contribution (including any issue premiums paid), the net liquidation proceeds will be apportioned between the shareholders in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).»

There being no further business on the agenda, the extraordinary general meeting was closed at 06.20 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société LUKAS LUXCO 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 6, rue Philippe II, Centre Rosenstiel, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2333 du 14 décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.148.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 18.05 heures sous la présidence de Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Cédric Bless, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1 Modification du dernier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

2 Modification du deuxième et dernier paragraphe de l'article 24 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris en ce qui concerne les primes payées), le produit net de la liquidation sera réparti entre les associés à proportion des contributions cumulées à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).»

3 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Dans le seul but de rectifier une omission l'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«En plus du capital social souscrit, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs actions en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des actions des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux actions sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le deuxième ainsi que le dernier paragraphe de l'article 24 des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre tous les associés de la manière suivante: après le remboursement de chaque contribution de chaque associé au capital (y compris en ce qui concerne les primes payées), le produit net de la liquidation sera repartit entre les associés en proportion de leur participation à la Société de souscrire pour les actions détenues par eux (comprenant toute prime d'émission payée).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, M. Jonas, C. Bless, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11456. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007124209/239/154.

(070142756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**Tishman Speyer Valentinskamp L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.188.325,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.347.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122242/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04614. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070140237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Serbia BroadBand S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.728.250,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.372.

In the year two thousand and seven, on the twenty-six day of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.\ SEEF HOLDING LTD, having its registered office at Walkers House, PO Box 265G, George Town, Cayman Islands and with the registered number CR105509, represented by Mr. Raymond Thill, Private Employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on June 14, 2007;

2.\ GERRARD ENTERPRISES LLC, having its registered office at Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Isle of Man, IM99 4AN, represented by Mr. Raymond Thill, Private Employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Belgrade on June 14, 2007; and

3.\ THE EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT, having its registered office at One Exchange Square, London EC2A 2JN, United Kingdom, represented by Mr. Raymond Thill, Private Employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in London on June 6, 2007.

A copy of said proxies, having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

- the appearing parties are the only shareholders of the private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the name of SERBIA BROADBAND S.à.r.l., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 87.372, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, of April 13, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 1130 on 26 July 2002 (the Company).

- The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated July 12, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 1016 of October 12, 2004;

- the capital of the Company is fixed at two million seven hundred twenty-eight thousand two hundred fifty US dollars (USD 2,728,250.-) represented by fifty-four thousand five hundred sixty-five (54,565) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-);

- the shareholders of the Company have decided to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate;

- the shareholders of the Company have decided to appoint SEEF HOLDINGS LTD. as liquidator; and

- the shareholders of the Company have decided that the liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.\ SEEF HOLDING LTD, ayant son siège social à Walkers House, PO Box 265G, George Town, Iles Cayman et enregistrée sous le numéro CR105509, représentée par M. Raymond Thill, Employé Privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 14 juin 2007;

2.\ GERRARD ENTERPRISES LLC, ayant son siège social à Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey, Ile de Man, IM99 4AN, représentée par M. Raymond Thill, Employé Privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Belgrade le 14 juin 2007;

3. \ THE EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT, ayant son siège social à One Exchange Square, London EC2A 2JN, United Kingdom, représentée par M. Raymond Thill, Employé Privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 6 juin 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de SERBIA BROADBAND S.à.r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.372, constituée suivant acte du notaire Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Hesperange, en date du 13 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1130 du 26 juillet 2002 (la Société);

- les statuts de la Société ont été modifié pour la dernière fois par acte de Maître Henri Helsinki, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1016 du 12 octobre 2004;

- le capital social de la Société est fixé à deux millions sept cent vingt-huit mille deux cent cinquante dollars américains (USD 2.728.250,-) représenté par cinquante quatre mille cinq cent soixante-cinq (54.565) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune;

- les associés de la Société ont décidé de liquider la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation;

- les associés de la Société donnent pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;

- les associés de la Société ont décidé de nommer comme liquidateur SEEF HOLDINGS LTD.; et

- les associés de la Société ont décidé que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, REM/2007/16144. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007124225/5770/92.

(070142775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

### **Hungesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.393.

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HUNGESA S.A, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.393, constituée suivant acte reçu le 16 septembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 299 du 10 février 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Stanko, employé privé à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Dehottay, employé privé à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Susy Mazzetto, employée privée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 55.000, (cinquante cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital de la société à concurrence de sept millions trois cent mille euros (EUR 7.300.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) à sept millions huit cent cinquante mille euros (EUR 7.850.000,-) par l'émission de sept cent trente mille (730.000) nouvelles actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2. Souscription et libération des 730.000 nouvelles actions par compensation de créance

3. Modification subséquente de l'article 3 paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts, suppression des paragraphes 3 et 4 de l'article 3, et du paragraphe 2 de l'article 6 des statuts;

4. Ajout d'un troisième paragraphe à l'article 5 des statuts ayant la teneur suivante:

«Un Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion par conférence téléphonique initiée et présidée par un Administrateur demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.»

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions trois cent mille euros (EUR 7.300.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) à sept millions huit cent cinquante mille euros (EUR 7.850.000,-) par l'émission de sept cent trente mille (730.000) nouvelles actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des sept cent trente mille (730.000) actions nouvelles NORAUTO BENELUX S.A., avec siège social à Bruxelles, Business Park Paepsem, Paepsem, 20B.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en œuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes NORAUTO BENELUX S.A., ici représentée par Monsieur Philippe Stanko en vertu d'une procuration sous seing privé;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, d'un montant global de EUR 7.323.885,72, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de sept millions trois cent mille euros (EUR 7.300.000,-).

*Rapport d'évaluation de l'apport*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Jean-Bernard Zeimet, à Luxembourg, en date du 19 septembre 2007 conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à sept millions huit cent cinquante mille euros (EUR 7.850.000,-) représenté par 785.000 actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se taire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer le paragraphe 2 de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 5 un nouveau paragraphe 3 qui aura la teneur suivante:

«Un Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion par conférence téléphonique initiée et présidée par un Administrateur demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-dix-sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Stanko, N. Dehottay, S. Mazzotta, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29276. — Reçu 63.000 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007124263/211/108.

(070142889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

### **Valdition Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 60.312.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

H. Dueholm.

Référence de publication: 2007122241/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02005. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070139828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**TS Nautilus (Liebknechtstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.328.200,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.561.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007122247/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04621. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

**Fin & Ind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.980.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

La société HEIMER HODINGS INC, avec siège social à 2nd Floor, SWISS BANK Bldg Last 53 Rd Street, Marbella, Republic of Panama,

ici représentée par Monsieur Jean-Hugues Doubet, employé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 12 septembre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée

en sa qualité d'actionnaire unique de la société FIN & IND S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 128.980, constituée par acte du notaire soussigné en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C n° 1574 du 27 juillet 2007, avec un capital social actuel de EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cents euros), représenté par 315 (trois cent quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Ensuite la société comparante déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social, est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cent euros) à EUR 1.031.500,- (un million trente et un mille cinq cents euros) par l'émission de 10.000 actions nouvelles de valeur nominale EUR 100,- (cent euros) chacune, donnant les mêmes droits que les anciennes actions, à libérer par un versement en espèce.

2. Modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.031.500,- (un million trente et un mille cinq cent euros), représenté par 10.315 (dix mille trois cent quinze) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros)»

3. Divers.

L'actionnaire unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.500,- (trente et un mille cinq cent euros) à EUR 1.031.500,- (un million trente et un mille cinq cents euros),

par l'émission de 10.000 (dix mille) actions nouvelles de valeur nominale EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

toutes souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire unique de la société, savoir HEIMER HODINGS INC, pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, par un versement en espèces d'un montant total de un million d'euros (EUR

1.000.000,-), somme qui se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

Il est décidé, à la suite de la résolution qui précède, de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.031.500,- (un million trente et un mille cinq cents euros), représenté par 10.315 (dix mille trois cent quinze) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros).»

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, l'associée unique lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, sont estimés à EUR 12.000,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de l'associée unique, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: J.-H. Doubet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, LAC/2007/29137. — Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007124224/208/65.

(070142767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**Iceland Global Water S.A., Société Anonyme,  
(anc. PARTICLE SEPARATION TECHNOLOGY - Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.024.

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARTICLE SEPARATION TECHNOLOGY - LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129.024, constituée suivant acte reçu le 13 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1607 du 31 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de la dénomination de la société en ICELAND GLOBAL WATER S.A.
- 2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ICELAND GLOBAL WATER S.A.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup>, comme suit:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ICELAND GLOBAL WATER S.A. (ci-après la «Société»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29883. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007124203/211/45.

(070142891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**SF Motta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 97.705.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

*Le conseil d'administration*

D. Murari / S. De Meo

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007123864/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03468. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070142132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

**Beteiligungs und Finanzierungsgesellschaft, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 19.069.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 27091 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007124513/211/11.

(070140375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.